

Atelier mécanique : dans l'attente du tribunal

Souhaitant répondre aux rumeurs qui prétendent que le projet de reconversion de l'Atelier mécanique en complexe cinématographique, touristique et culturel, serait « abandonné », Marc Vuillemot a apporté des précisions : « Non, il n'est pas du tout abandonné. Le projet est en attente d'une décision du tribunal administratif de Toulon, suite au recours déposé par une association (la Confédération Environnement Méditerranée) qui a contesté le permis de construire ». Pour mémoire, le recours porte sur trois motifs : le respect de la loi littoral, le dispositif de dépollution du site, et le nombre de places de stationnement.

« Près d'un an de perdu »

« Nous avons répondu à tout cela, rappelle le maire. Pour le stationnement, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) avait émis un avis défavorable – visiblement pour raisons politiques – avant les élections de 2014. Nous avons alors saisi la commission nationale en appel, qui avait, elle, donné un avis favorable. Pour la dépollution, la Dréal⁽¹⁾ avait donné un avis favorable au process technique présenté par l'opérateur – qui est même allé au-delà des préconisations afin de répondre aux inquié-



Contrairement à ce que disent les rumeurs, le projet n'est pas abandonné, assure la ville. (Photo M. G.)

tudes de l'association. Quant à la loi Littoral, elle ne s'applique pas en zone urbaine, ce qui est le cas pour ce quartier ».

Les deux parties avaient jusqu'en juillet dernier pour remettre leur mémoire au tribunal. « Ce que nous avons fait depuis longtemps, reprend le premier magistrat. Mais l'association a apporté des éléments supplémentaires jusqu'à la clôture du délai. Ce qui a fait perdre près d'un an. Toujours est-il qu'il y a eu les vacances judiciaires en août et que nous sommes en attente de la date d'audience du tribunal. Mais que l'on se rassure, le porteur du projet, l'opérateur Quartus (associé à CGR Cinémas) est dans les starting-blocks, prêt à démarrer dès que la décision sera rendue ».

1. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement